



Orléans, le 10 octobre 2008

Une première en France : la Région Centre lance GEOQUAL, une marque de qualité pour le forage géothermique

L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables occupent une place d'honneur dans le Contrat de Projet Etat/Région 2007-2013, avec un budget de plus de 51 Millions d'Euros.

C'est dans ce cadre de coopération que la Région Centre souhaite développer la géothermie au service du particulier, de l'entreprise et de la collectivité.

Pour que ce développement soit durable et pour qu'il s'opère dans la performance et le respect de l'environnement, la Région Centre est la première collectivité locale à adosser la géothermie à une démarche de qualité, sous la forme de la création d'une marque appelée Géoqual, à laquelle adhèrent d'ores et déjà 18 entreprises de notre région.

Pour lancer cette marque et échanger avec les entreprises adhérentes, François BONNEAU, Président de la Région Centre, et le Préfet de région organisent, avec leurs partenaires, un colloque sur le sujet, le :

**Lundi 20 octobre 2008
de 14h00 à 18h00
dans l'hémicycle du Conseil régional ***

Une visite d'entreprise de forage est prévue le matin pour les journalistes :

**Lundi 20 octobre 2008, à 11h30
à l'entreprise EXEAU Centre
282, route départementale 948
à Bouzy-la-Forêt**

Souhaitant votre présence,

Contact Presse : Catherine BERNARD : 02 38 70 31 40 / 06 32 64 65 23





Géothermie et Géoqual, c'est quoi ?

La géothermie, c'est utiliser l'énergie du sous-sol pour chauffer ou rafraîchir une maison, un immeuble, une école, un hôpital...

Géoqual, c'est une marque régionale de qualité pour que la géothermie soit performante et respectueuse de l'environnement.

Il existe plusieurs types de systèmes géothermiques : ce qui est proposé ici, c'est la géothermie verticale.

Quels sont les avantages de la géothermie verticale ?

La surface de terrain nécessaire est considérablement réduite.

On obtient une température constante, indifféremment de la saison ou de la météo.

On assure la totalité de son chauffage.

On évite les émissions de bruits externes.

La charte Géoqual

Cette charte engage les entreprises de forage et les bureaux d'études sous-sol sur dix points clés couvrant les compétences des équipes, l'utilisation de matériels performants, les relations avec le client (devis, factures...). Les entreprises s'engagent également à respecter les normes et les guides des bonnes pratiques.

Avec Geoqual, les clients sont assurés d'une prestation de qualité.

Géoqual, une marque contrôlée

Le respect de la charte par les entreprises est contrôlé par les experts du BRGM.